



Communiqué de presse du 23 octobre 2012

Un grand BRAVO à la maturité de la population genevoise !

Le CIPRET-Genève prend acte du rejet de l'initiative sur la protection contre le tabagisme passif lors de la votation de ce dimanche 23 septembre.

Nous regrettons vivement que ce scrutin ne permette pas à toutes les travailleuses et tous les travailleurs suisses de la restauration d'être protégés aussi bien que leurs collègues travaillant à Genève contre la fumée passive et ses atteintes à la santé.

Pour rassurer la population de notre canton, nous rappelons que ce résultat ne modifie en rien la loi genevoise sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, acceptée par 82% des votants et appliquée depuis 2009. Cette loi est même renforcée par un score de 90% de satisfaction lors d'un sondage dans la population genevoise en décembre 2011.

Pour répondre à la demande des autorités imposant à toute entité subventionnée un devoir de réserve, nous n'avons pas pu participer au débat public et contrer la désinformation pratiquée par certains milieux.

Cet épisode montre que la lutte contre le tabagisme passif est loin d'être terminée. A l'avenir, le CIPRET-Genève s'engage, sous l'égide de Carrefour AddictionS, à continuer d'œuvrer sans relâche afin de protéger la santé de tous les habitants de notre canton, et de Suisse, contre les effets délétères du tabagisme. Nous pensons que la meilleure voie pour garantir une telle protection passe par la ratification par notre pays de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, traité international ratifié à ce jour par 176 pays, dont l'ensemble des pays européens à l'exception de la Suisse.

Corinne Wahl
Directrice a.i. du CIPRET-Genève
079 212 41 59

CARREFOUR PREVENTION
rue Henri Christiné 5- case postale 567- 1211 GENEVE 4
Tél. 0041 22 321 00 11